

VICHY, LA VILLE DU PIETON PLAN PIETONS 2023 - 2035



Une étude de la FNAUT plaçait, en 2020, Vichy en tête des villes où on circule le plus à pied : la marche représentant 44% des déplacements en centre-ville.

En mettant en place un Plan Piétons ambitieux, Vichy entend conforter voire amplifier cette habitude saine et vertueuse.

Saine en tant que pratique sportive dans un objectif de prévention santé et vertueuse pour la planète dans le cadre de la lutte contre le changement climatique.

Deux enjeux majeurs déclinés dans le projet de ville AGIR2035.

Priorité piéton !

Ville thermale et de bien-être, Vichy dispose de toutes les qualités pour la circulation pédestre... et ça marche, puisque près de la moitié des déplacements dans la ville se font à pied !

Au-delà de la simple promenade et des loisirs, la Ville souhaite favoriser la marche pour les déplacements du quotidien (trajet maison – travail, sorties...) répondant ainsi à un double enjeu : environnemental et de santé.

- **La marche pour l'environnement** : afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050, Vichy et son agglomération entendent réduire l'émission de gaz à effet de serre de 55% aujourd'hui à 30% d'ici 2030. L'un des leviers identifiés pour atteindre cette ambition environnementale est d'inciter les citoyens à adopter une mobilité décarbonée (marche, vélo, vélo électrique ou hydrogène) et lutter ainsi contre la pollution.
- **La marche atout santé** : le bénéfice santé de la marche est en parfaite adéquation avec l'ADN de Vichy, station thermale de pleine santé, rejoignant ainsi le concept de promenade thérapeutique préconisée lors des cures.

Pour mettre le piéton au cœur des politiques de mobilité, la Ville de Vichy a donc pensé une stratégie ambitieuse, confortant la place du piéton autour de **5 priorités (et 35 mesures)**.

- Des déplacements piétons sécurisés
- Des trottoirs bien entretenus
- Des trottoirs désencombrés
- Des trottoirs agréables et accessibles
- Un urbanisme pensé pour le piéton

Construit autour d'actions échelonnées sur plusieurs années, ce plan piéton est destiné à évoluer, à intégrer chaque année, et au fur et à mesure des réalisations, de nouvelles actions.

Pour assurer un suivi et enrichir ce programme, la Ville va mettre en place un «*Conseil des mobilités actives*», instance de concertation associant, outre les élus et techniciens municipaux, différents acteurs (sécurité routière, parents d'élèves, personnes en situation de handicap, commerçants, cyclistes, automobilistes, comités de quartiers...)

L'urbanisme pensé pour le piéton

Si depuis plusieurs années, les aménagements ont été pensés pour encourager la marche (aménagement des berges, trottoirs élargis...), la ville doit plus globalement être organisée POUR le piéton. Et ce grâce à des aménagements spécifiques sur les nouveaux projets et les grands axes : continuité piétonne, éloignement des zones bruyantes, traversées de chaussée surélevées...

De même, la réflexion sur la piétonnisation se poursuit, avec d'ici 2025, la piétonnisation des rues du Casino (pour moitié), de Belgique et Prunelle. La Ville travaille également à la création de parkings relais pour limiter la circulation en centre-ville, à l'horizon 2030.

Enfin, pour inciter à découvrir la ville à pied, une nouvelle signalétique touristique, intégrant les temps de marche, devrait apparaître en 2024



Et aussi !

Et comme il n'est jamais trop tôt pour prendre de bonnes habitudes, la Ville développe le pedibus pour aller à l'école....

Des déplacements piétons sécurisés

Cette année, la vitesse des 2 roues a été limitée 6km/h (vitesse au pas) dans les zones piétonnes et courant 2024, l'ensemble de la ville (exceptés les grands axes) sera en zone 30 km/h. De même, le développement des pistes cyclables libère les trottoirs pour les piétons ;

D'ici 2030, différentes solutions seront mises en place pour sécuriser les traversées piétonnes, notamment : plateaux surélevés, design actif pour inciter les automobilistes à ralentir ou encore éclairage spécifique.

Ces aménagements seront notamment renforcés aux abords des établissements scolaires (tout en conservant des agents assurant la sécurité des entrées et sorties) et dès 2024 certaines rues où sont situées des écoles seront piétonnisées pour les entrées et sorties (rues du Bel air, de Soissons, Neuve..).

Le parc d'éclairage public est en cours de remplacement par des LED et équipements basse consommation, permettant prochainement de remettre en place l'éclairage la nuit en centre-ville et sur les grands axes.



Et aussi !

Aux abords de chaque chantier, une déviation piétonne spécifique et matérialisée sera mise en place.

Des trottoirs + agréables et accessibles

Tous les futurs travaux de rénovation de voirie ou des espaces publics en lien avec le plan de mise en accessibilité de la ville permettront d'offrir à tous -et en particulier aux personnes à mobilité réduite ou aux parents avec poussette- des trottoirs confortables (pentes limitées, trottoirs élargis, hauteurs de marches limitées, rampes et mains courantes, matériaux non glissants...)

D'ici 2026, la Ville développera des aménagements de confort pour les piétons : bancs publics, bornes d'eau potable, toilettes

Afin de limiter les effets des îlots de chaleur et rafraichir les rues, un vaste plan de végétalisation court jusqu'en 2035.



Et aussi !

Le développement de l'électromobilité (*bornes de recharge...*) permettra d'améliorer la qualité de l'air

Des trottoirs désencombrés

Pour assurer la sécurité et le cheminement confortable des piétons sur les trottoirs, ceux-ci doivent également être libérés des différents obstacles.

Dans le même temps, la Ville renforce les sanctions contre les occupations sauvages du domaine public. Ainsi, la verbalisation est intensifiée : pénalités financières pour les stationnements anarchiques de 2 roues en libre-service, vidéo-verbalisation des stationnements gênants,

Après une importante campagne de sensibilisation des commerçants, les chevalets, interdits sur les trottoirs, sont désormais enlevés et les contrevenants sanctionnés.

De même les autorisations de terrasses, d'étals ou de travaux font l'objet d'un contrôle renforcé.

Enfin, pour les déchets, des actions de prévention et de répression sont mises en place pour empêcher les dépôts sauvages. Les collectivités développent les points d'apport volontaire et un dispositif de collecte sur demande des encombrants.



Et aussi !

La Ville favorise l'installation des espaces de stationnement des 2 roues hors des trottoirs ainsi que le marquage des emplacements des trottinettes en libre-service.

Des trottoirs bien entretenus

Depuis cette année, le budget annuel dévolu à la réfection des trottoirs a été doublé (passant à 200 000 €), afin d'avancer plus rapidement.

Dans le même temps, la présence des équipes et le matériel de nettoyage seront renforcés : augmentation des fréquences de passage, modernisation de l'équipement, intensification des campagnes d'effarouchement des étourneaux en cœur de ville, augmentation des patrouilles de la brigade verte, répression accrue pour les propriétaires de chiens ne respectant pas la réglementation en matière de déjections canines...

D'ici 2025, les corbeilles seront remplacées pour favoriser le tri (recyclables, mégots...) et dotées de capteurs pour indiquer lorsqu'elles sont pleines et doivent être vidées.



En 2024, une application « Alerte Services Techniques » sera mise en place pour permettre aux Vichyssois de signaler une anomalie ou un danger dans les rues -et notamment sur les trottoirs- et déclencher l'intervention des services municipaux.

